

**OBJET REGIE AFFAIRES FUNERAIRES
BILAN / RAPPORT D'ACTIVITES 2015**

Le Code Général des Collectivités Territoriales confie au Maire la police des funérailles et des cimetières.

L'article 2223-19 du même code définit le contenu du service extérieur des pompes funèbres et l'institue comme mission de service public, comprenant notamment :

- la fourniture de personnel, et prestations nécessaires aux obsèques, inhumation, crémation
- la gestion et utilisation de chambres funéraires

La ville gère, au travers du budget annexe des Affaires Funéraires, ces deux types d'activités.

I. LES AXES DE TRAVAIL DES AFFAIRES FUNERAIRES EN 2015 ONT ETE LES SUIVANTS

✓ **L'amélioration du cadre d'accueil du Centre Funéraire de Prima :**

Un effort continu à être fait pour permettre aux familles d'être reçues dans de meilleures conditions pour leurs démarches administratives, et les cérémonies liées au deuil. Au niveau de l'entretien des locaux, des actions telles que le rafraîchissement des peintures, et l'acquisition de matériels d'entretien ont été mises en œuvre.

En termes de formation et de professionnalisation, nous avons pu former une partie du personnel pour l'obtention de la capacité professionnelle.

✓ **La gestion du renouvellement des concessions :**

L'arrivée d'un nouveau régisseur en octobre 2015 a permis de relancer le travail entamé depuis 2013. Le renouvellement des concessions de casiers de columbarium a été priorisé car l'archivage des concessions des cimetières, ne le permettait pas encore.

✓ **La rationalisation du fonctionnement de la régie avec la mise en service du logiciel Requiem :**

La mise en service du logiciel Requiem n'a pas pu se faire dans les meilleures conditions. Les carences en compétences, et en moyens informatiques limitent le développement et la généralisation de l'utilisation et l'exploitation de l'outil.

En 2015, un personnel en contrat aidé a été affecté afin de contribuer à l'utilisation de l'outil.

✓ **Réflexion sur la saturation des cimetières de Saint-Denis**

Depuis 2010, la population a été informée de la saturation des cimetières de Saint-Denis et dirigée vers le Cimetière Intercommunal de Bois Rouge à Sainte-Marie. Désormais, il s'agira de gérer les inhumations dans les sépultures existantes. La proposition du cimetière intercommunal pour les nouvelles sépultures semble désormais, être acceptée plus facilement par les familles.

✓ **Lancement de la mise aux normes du crématorium**

Le projet de remise aux normes, imposé par la loi à l'échéance de février 2018, a été lancé. Les études de faisabilité engagées vont permettre la présentation de scénarii sur :

- le portage et la gestion de l'activité de service public (poursuite en régie, délégation, etc...)
- les différents niveaux d'équipements et d'installations nécessaires à l'équilibre budgétaire (investissement et fonctionnement, recherche de subvention, etc ...)

Au-delà des obligations réglementaires, les mutations sociologiques, religieuses et économiques provoquent une augmentation du nombre de crémations. Afin de s'adapter à ces nouvelles attentes, et assurer l'équilibre budgétaire ; il est envisagé :

- 1) d'offrir aux familles plus de solution permettant le dépôt des urnes cinéraires.
 - a. Des cases de Columbarium supplémentaires, disposés dans les cimetières de quartier permettrait de faciliter les visites des familles.
 - b. Un agrandissement des locaux de stockage provisoire, laisserait le temps aux familles qui n'ont pas encore de, ou suffisamment de réflexion sur le devenir des cendres de leur défunt ;
- 2) L'amélioration et l'équipement du jardin des souvenirs avec des dispositifs de dispersion moderne et d'identification des défunts faciliteraient l'acceptation du deuil, et le recueillement.
- 3) La création d'ossuaire, équipement obligatoire, mais absent de nos pratiques locales donnerait d'autres alternatives à ceux qui ne peuvent plus entretenir les sépultures familiales.
- 4) De plus en plus de réunionnais s'expatrie. Le rapatriement de défunt optant pour la crémation est aujourd'hui impossible, car le transport aérien oblige à l'utilisation de cercueil hermétique. Or, le changement des fours permettant ce type de crémation permettrait de respecter les dernières volontés du défunt.
- 5) Le funérarium, notamment composé de 4 chambres funéraires est relativement saturé. Augmenter l'offre d'installations permettant de procéder aux veillées est aussi une des pistes à envisager.

II. L'ACTIVITE DU CENTRE FUNERAIRE DE PRIMA EN 2015

Le nombre d'agents affectés au service des affaires funéraires s'élevait en 2015 à 30 agents au 31/12/2015.

a) Les crémations

Nombre d'entrées de corps au centre funéraire : 790.

Nombre de crémations : 346

Le nombre de crémation a retrouvé son niveau moyen des années précédentes, d'avant l'importante panne des fours crématoires de 2014. Nous fonctionnons désormais qu'avec un seul four.

b) Les inhumations

Le nombre d'inhumations effectuées en 2015 dans les cimetières de la Ville était de 327. Il se répartit comme suit :

- Cimetière de Prima : 119
- Cimetière de Sainte-Clotilde : 46
- Cimetière de l'Est : 124
- Cimetière de la Bretagne : 9
- Cimetière du Brûlé : 7
- Cimetière de Saint-François : 5
- Cimetières de la Montagne (8^{ème}, 15^{ème}) : 17

La réduction logique du nombre d'inhumations en faveur du cimetière intercommunal se poursuit.

TABLEAU RECAPITULATIF DES OPERATIONS FUNERAIRES								
Opérations funéraires	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Entrées de corps</i>	836	722	715	748	710	792	790	790
Crémations								
Résidents	132	112	120	143	143	163	92	170
Non Résidents	262	189	149	178	167	206	115	176
<i>Total Crémations</i>	394	301	269	321	310	369	207	346
<i>Inhumations</i>	530	515	365	339	308	328	382	327

III. REFLEXION SUR LES AXES DE TRAVAIL POUR 2016

✓ **L'amélioration du cadre d'accueil du Centre Funéraire de Prima :**

Signalétique

Afin de permettre au public de s'orienter plus facilement et de manière autonome, nous prévoyons l'installation d'une nouvelle signalétique.

De plus, l'éclairage sera rénové. Et devrait permettre d'instaurer une ambiance plus sécurisante tout au long du cheminement du parking jusqu'aux chambres funéraires.

Une consolidation de la gouvernance du service avec l'introduction de cahier de procédures, de méthodologie de tenue de registre, et l'extension du logiciel métier devraient nous permettre de professionnaliser ce service.

✓ **L'obtention de l'habilitation sur la totalité des activités**

Le challenge pour le service, est l'obtention du renouvellement de l'habilitation pour les activités d'inhumation et celles du crématorium. La formation du personnel permettant d'obtenir leur agrément, ainsi que la révision des installations devraient nous permettre d'y arriver.

Le projet de remise aux normes du crématorium a révélé des carences que nous nous efforcerons de combler. Nous devons pouvoir proposer aux familles faisant le choix de la crémation des dispositifs concernant la destination des cendres. Tous les casiers du Columbarium étant concédés, nous orientons les perspectives vers la création d'ossuaire (équipements obligatoires), rendre le jardin des souvenirs plus apaisant, et le doter d'un équipement permettant aux familles d'afficher de manière durable les informations du défunts. Ces éléments devront faire l'objet d'une étude dans le cadre de la remise aux normes.


✓ **Formation du personnel et organisation du service**

Nous poursuivons la professionnalisation afin de mieux conseiller, et proposer aux familles le service le mieux adapté à leurs besoins. Pour ce faire, nous devons nous doter de compétences suivantes, qui sont les métiers règlementés du funéraires :

- 1) Poste de maitre de cérémonie : professionnel dont la mission est d'organiser l'ensemble du cérémonial qui accompagne le deuil
- 2) Conseiller funéraire : professionnel ayant pour fonction de qualifier les demandes, conseiller, et faire signer les engagements administratifs et financiers aux usagers.

Enfin, il s'agira de consolider l'administration du service des missions liées au Service public.

Au vu des éléments qui précèdent, je vous demande _____ rapport d'activités de la Régie Affaires Funéraires pour l'exercice 2015.


Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 26/11/2016 00:11

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 19 novembre 2016
Délibération n°16/6-45

OBJET REGIE AFFAIRES FUNERAIRES
BILAN / RAPPORT D'ACTIVITES 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur l'avis du Conseil d'exploitation de la Régie des affaires funéraires ;

Sur l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 03 novembre 2016 en application de l'Article L. 1413 du CGCT ;

Sur le RAPPORT N° 16/6-45 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérald MAILLOT, 3^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale, et Consultative des Services Publics Locaux ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
(débat sans vote)

Prend acte du rapport d'activités de la Régie Affaires Funéraires pour l'exercice 2015.



Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
Le 26/11/2016 00:11